



HAL
open science

Des “ communs ” non excluant ? L’originalité de la gouvernance des ressources naturelles dans la partie camerounaise du lac Tchad

Charline Rangé

► **To cite this version:**

Charline Rangé. Des “ communs ” non excluant ? L’originalité de la gouvernance des ressources naturelles dans la partie camerounaise du lac Tchad. 2018. hal-01870602

HAL Id: hal-01870602

<https://hal.science/hal-01870602>

Preprint submitted on 7 Sep 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Des « communs » non excluants ? L'originalité de la gouvernance des ressources naturelles dans la partie camerounaise du lac Tchad

Charline Rangé, UMR Prodig, AgroParisTech, charline.range@gmail.com, géographie

Résumé

Avant l'insurrection de Boko Haram, le dynamisme économique du multi-usage de l'espace reposait, dans la partie camerounaise du lac Tchad, sur un mode de gouvernance en commun des ressources naturelles efficace et équitable, caractérisé par la grande fluidité des coordinations entre usagers et par l'absence de groupes d'ayant-droits en capacité d'exclure les autres usagers de l'accès aux ressources. La durabilité de ce mode de gouvernance était toutefois remise en cause par les jeux de pouvoir locaux ouverts avec la démocratisation, qui minaient les capacités d'action collective. Dans des territoires lacustres qui ont été en grande partie vidés de leurs populations depuis l'insurrection, le « retour du développement » met directement en jeu la dimension politique de la gouvernance des ressources naturelles.

Summary

Before the Boko Haram uprising, the economic vitality of the multi-use of space in the Cameroonian part of Lake Chad was based on an efficient and equitable mode of governance of the common property resources. This mode of governance was characterized by the fluidity of coordinations between users and by the absence of rights holders in capacity to exclude other groups from resources access. Nevertheless the sustainability of this mode of governance was called into questions by the local power games supplied by the democratization which undermined the collective action capacities. While the lacustrian territories have been emptied of populations, the “development recovery” gives rise to the political dimension of the natural resources governance.

Introduction

La croissance démographique soutenue et les changements environnementaux rapides questionnent la durabilité des systèmes lacustres sahétiens reposant sur les mobilités et le multi-usage de l'espace et leur capacité à répondre aux défis de l'emploi et de l'alimentation

des villes. En Afrique de l'Ouest, depuis les sécheresses des années 1970 et 1980, le développement du delta intérieur du Niger et de la vallée du fleuve Sénégal repose principalement sur les aménagements de périmètres irrigués. Au lac Tchad au contraire, le multi-usage de l'espace a supporté un véritable processus de densification démographique et d'intensification agro-halio-pastorale (Rangé, 2016 ; Rangé et Cochet, à paraître) qui peut être qualifié de développement territorial (Lemoalle et Magrin, éd., 2014).

En se focalisant sur la partie camerounaise du lac Tchad, ce chapitre analyse l'originalité du mode de gouvernance des ressources naturelles sur lequel a reposé cet exceptionnel développement économique. Contrairement au modèle de l'école des communs qui conditionne l'efficacité et la durabilité de la gouvernance locale des ressources naturelles à l'existence d'un groupe d'ayant-droits en capacité d'exclure les autres usagers de la ressource et à une régulation intentionnelle élaborée (Ostrom, 1990), ce mode de gouvernance a reposé sur la fluidité des formes de coordination entre usagers et sur l'absence d'exclusion. Analyser l'originalité de ce mode de gouvernance revêt un intérêt particulier à un moment où l'insurrection de Boko Haram a en grande partie vidé le lac Tchad de sa population et fortement perturbé son mode d'exploitation (Magrin et Pérouse de Montclos, 2018). On sait en effet que les périodes de conflit sont favorables aux recompositions foncières et qu'en contexte post-conflit les enjeux de reconstruction de l'État sont propices aux politiques foncières et agricoles volontaristes (CTFD¹, 2015). L'analyse des dynamiques qui prévalaient avant le conflit constitue donc un enjeu majeur pour penser les formes du « retour du développement » dans la région.

Après avoir caractérisé le cadre géographique de l'étude, nous analysons l'émergence de principes et droits fonciers égalitaires durant la période de colonisation halio-agro-pastorale, entre les années 1950 et 1980, et ses conséquences sur les dynamiques d'exploitation. Nous décrivons ensuite la fluidité de la régulation pastorale, puis nous caractérisons les quelques formes d'action collective sur lesquelles ont reposé les processus d'intensification du multi-usage de l'espace entre les années 1990 et 2000. La conclusion discute la durabilité de ce mode original de gouvernance des ressources naturelles en questionnant la montée récente des tensions foncières et les recompositions foncières liées à l'insurrection.

¹ Comité technique foncier et développement

Le travail de terrain a été réalisé juste avant l'insurrection de Boko Haram, entre 2011 et 2013, sur 16 mois en cumulé dans le cadre d'une thèse de doctorat (Rangé, 2016a). Les enquêtes ont principalement été menées dans quatre villages situés dans le prolongement les uns des autres (de l'extérieur vers l'intérieur du Lac), mais des observations et entretiens plus extensifs ont été réalisés dans l'ensemble des villages camerounais du lac Tchad. Nous avons procédé à des observations de paysage et de pratiques, à la consultation des archives préfectorales (procès verbaux de conflits fonciers, correspondances, rapports des services de l'agriculture) et à 589 entretiens avec les usagers et les autorités locales. D'une durée très variable allant de la demi-heure à la journée, les entretiens consistaient en conversations conduites avec un interprète en langue véhiculaire (arabe shuwa et haoussa) à partir d'un canevas d'entretien, le plus souvent sur les lieux de travail (parcelles, pâturages, sites de pêche). Le choix des interlocuteurs résulte d'un échantillonnage raisonné construit au fil de l'enquête et visant à analyser la diversité des situations et des discours sur un même sujet.

1. Le lac Tchad et sa fenêtre camerounaise, des marges dynamiques

Quasi espace vierge dans les années 1940, l'essor du Lac² ne remonte qu'au milieu du XX^e siècle. quand le développement des infrastructures de transport et des marchés urbains du sud Nigeria impulsa un véritable « boom de la pêche », attirant des migrants aux origines très diverses. Dans les années 1970-1980, à l'époque des sécheresses sahéliennes, la baisse du niveau du lac a découvert de vastes terres de décrue qui furent le lieu d'une colonisation agropastorale d'ampleur. Aujourd'hui, les rives du Lac sont devenues des régions densément peuplées³ et cosmopolites. Jusqu'à ce que la crise de Boko Haram vienne déstabiliser l'économie régionale, les rives sud exportaient d'importants surplus vivriers vers les marchés urbains du sud Nigeria, de Maiduguri (Nigeria) et de N'Djamena (Tchad) (Lemoalle et Magrin, éd., 2014).

Figure 1 : Paysage et intégration économique du lac Tchad (source : auteur)

2 Nous écrivons « Lac » pour faire référence à l'ensemble constitué par les eaux, les îles, les marécages et la bande de terre aujourd'hui asséchée mais qui était inondée dans les décennies 1950 et 1960.

3 La population résidant au Lac ou dans son arrière-pays proche en 2013 a été estimée à 2 000 000 pour une surface moyenne du Lac de 8 000 km² sur les deux dernières décennies. La densité de population était évaluée à plus de 60 hab./km² sur les rives méridionales (Lemoalle et Magrin, éd., 2014).

Le Lac se caractérise par de fortes disparités dans les formes du multi-usage (Raimond et Rangé, 2015). Une zone de hauts-fonds individualise une cuvette nord et une cuvette sud : les années où la crue est trop faible, la cuvette nord peut s'assécher en totalité alors que la cuvette sud est inondée quel que soit le niveau des eaux (fig. 1). La fenêtre camerounaise, large seulement de 50 km, bénéficie de conditions hydro-écologiques favorables : elle offre l'assurance d'une poche d'eau permanente et des espaces de décrue, seules changent leur étendue et leur localisation. Elle joue de ce fait un rôle central dans les mobilités transfrontalières, en particulier halieutiques et pastorales, impulsées par les variations du niveau des eaux (Rangé, 2015). Relativement bien reliée aux marchés des métropoles régionales, le parcellaire agricole y est dense, sans que cela ne s'oppose à la venue saisonnière d'un grand nombre de pasteurs. À la population résidente, déjà importante⁴, s'ajoutent chaque année de nombreux migrants saisonniers (pour l'agriculture, la pêche et l'élevage) venant en majorité de l'arrière pays et dont le nombre et la durée du séjour sont très variables d'une année sur l'autre.

2. Égalitarisme des principes fonciers et densification du peuplement

2.1. Droits et principes fonciers associés à la colonisation halio-agro-pastorale

En Afrique sub-saharienne, les droits sur les ressources sont fondés sur les appartenances (lignagères, ethniques, statutaires). Peuplement et mobilités sont régulés par la détention par un ensemble de groupes lignagers, reconnus comme autochtones, d'une maîtrise foncière exclusive. Ici réside l'originalité première des rives camerounaises du lac Tchad : au niveau de cet ancien *no man's land*, aucun groupe ne jouissait de maîtrise foncière exclusive, que ce soit sur les eaux et le poisson, ou sur les terres et les pâturages découverts à partir des années 1970. Les migrants ont ainsi installé leurs campements de pêche, puis mis en culture les premières parcelles en dehors du contrôle des autorités. Le sultan kotoko qui contrôlait l'arrière-pays a rapidement revendiqué le contrôle des eaux, aménageant des débarcadères et installant des représentants dans les campements dès les années 1960, en bonne entente avec l'administration qui déploya timidement ses agents pour prélever les taxes aux frontières.

⁴Nous l'estimons en 2013 à 111 400 habitants, pour une densité moyenne de 101 hab./km² (Lemoalle et Magrin, éd., 2014).

Tout en restant sous l'autorité du sultan, les chefs arabes shuwa des villages du Lac fondés au XIX^e siècle ont étendu leur territoire plus en aval, au fur et à mesure du retrait des eaux, afin de contrôler les mises en culture sur les terres de décrue nouvellement découvertes.

Passée la courte période d'accès libre du début de la colonisation, pêcheurs, agriculteurs et éleveurs se présentaient au sultan ou à ses représentants et, pour les éleveurs, à l'administration avant de s'installer. À condition de reconnaître leur autorité, tout individu, quelle que soit son appartenance ethnique ou nationale, avait accès à la terre et aux ressources naturelles dans les mêmes conditions. Les principes du travail créateur de droit et du droit à la subsistance pour tout individu et sa famille se conjugaient pour structurer les bases d'une société dont tous les membres partageaient une même expérience de migration et se reconnaissaient mutuellement une légitimité égale à exploiter les ressources, selon le principe du « tous étrangers, donc tous égaux »⁵. Ce que les usagers du Lac expliquent par des formules telles que « Avant, au Lac, c'était l'eau. La terre n'appartient à personne ». Les relations entre groupes d'usagers et d'appartenance se sont dès lors fondées sur un rapport de force équilibré, des interdépendances économiques croissantes et un dense réseau d'interconnaissance. Le retour d'années en années des mêmes éleveurs et migrants, l'installation des campements à proximité des villages, l'accueil des migrants venus pêcher ou cultiver chez leurs tuteurs résidents, la sédentarisation de parents dans les villages du Lac pour les pasteurs, la fréquentation des mêmes marchés et autres lieux publics, tout cela a contribué à créer des relations d'obligation et d'interdépendance mutuelle.

« C'est bien que les éleveurs viennent au Lac. Ils viennent gagner leur vie comme nous. Ils nous apportent du lait et achètent les céréales. Leurs femmes font du petit commerce et travaillent dans nos champs. Je ne fais pas de différence entre les Peuls et les Arabes, ce sont tous des bergers et tous des musulmans comme moi. » (résident agro-pêcheur Arabe Shuwa, env. 35 ans, 2013)

2.2. Adaptation à la variabilité environnementale et densification du peuplement

L'absence de critère socio-ethnique dans l'accès aux ressources halieutiques, agricoles, et pastorales a été au fondement du peuplement et de la capacité des populations à s'adapter aux

⁵ Nous reprenons une expression utilisée par Chauveau *et al.* (2004).

changements majeurs de l'environnement et de l'économie des années 1980⁶, en leur permettant de diversifier leurs activités ou de se reconverter (Rangé, 2016b). Cela favorisa également les échanges entre groupes d'origine géographique et d'appartenance ethno-culturelle très diverses, conférant à l'agrosystème lacustre un caractère cosmopolite et innovant (Rangé et Abdourahamani, 2014).

Dans la pêche, seule la transformation du poisson faisait l'objet de prélèvements limités. Dans l'agriculture, des droits d'usage et de transfert étaient attribués sur les parcelles contre un tribut symbolique et les parcelles abandonnées plusieurs années pouvaient être réallouées par le chef de terre. Cette dernière règle a conféré une grande fluidité à l'accès à la terre et en a limité la monétarisation. Elle a ainsi facilité l'accès à la terre aux nouveaux migrants et aux jeunes. Contrairement aux droits et pratiques en cours dans l'arrière-pays, l'accès aux différents pâturages pouvait être considéré comme libre, le sultan et l'administration contrôlant seulement les mobilités de l'arrière-pays vers le Lac et de part et d'autre des fleuves-frontières. Cet accès libre de fait aux pâturages lacustres camerounais permit, notamment dans les années 1980, à une grande diversité d'éleveurs d'ajuster leurs parcours aux changements environnementaux. Cette situation contraste avec les conflits qui animèrent les autres grandes zones humides sahéliennes dans la même décennie et qui trouvaient leur source dans la complexité des maîtrises foncières anciennes sur les ressources pastorales (Fay, 1999).

2.3. Régulation « de fait » et intensification pastorale

L'importance de la régulation de fait – « lorsque les régularités observées sont issues d'une somme de comportements et d'interactions sans résulter d'un processus explicite et intentionnel » (Lavigne Delville et Hochet, 2005) – contraste avec le caractère sophistiqué de la régulation intentionnelle – « clairement formulée par les acteurs et mettant en œuvre le couple règles/autorités » (*ibid*) – qui a présidé à la coordination des usages dans le delta intérieur du Niger et la vallée du Sénégal par exemple, et qui puise ses racines dans l'histoire longue du peuplement et des pouvoirs (Barrière et Barrière, 2002). On peut distinguer la régulation de fait par interaction « lorsque les procédures d'accès se stabilisent au fil d'une histoire sociale et politique des interactions autour de la ressource » de la régulation de fait

⁶ Les sécheresses récurrentes des années 1980 et le rapide développement des marchés urbains eurent pour effet de renchérir les produits agricoles par rapport aux produits halieutiques et pastoraux.

par évitement « lorsque les acteurs évitent effectivement l'interaction en connaissance des potentialités conflictuelles qu'elle contient » (Lavigne Delville et Hochet, 2005). Au Lac, on observe ces deux formes de régulation.

2.4. Évitement et intensification pastorale

Jusqu'au début des années 1980, les éleveurs profitaient d'un bras du Lac toujours en eau pour envoyer leurs animaux paître sans surveillance à l'écart des champs. À partir des années 1980, l'extension des surfaces cultivées, la hausse du nombre de troupeaux et l'importance nouvelle prise par la pêche dans les marécages a induit le chevauchement des espaces agricoles, pastoraux et halieutiques. En s'avançant plus à l'intérieur du Lac, les éleveurs trouvaient encore de vastes pâturages de décrue à l'écart des parcelles. À partir du milieu des années 1990, avec la forte densification du parcellaire, les espaces libres de champs se sont progressivement réduits aux seuls marécages. Poursuivant une stratégie d'évitement des parcelles, un nombre toujours croissant d'éleveurs a fait le choix d'envoyer son troupeau dans les marécages, toujours plus tôt et plus longtemps dans la saison, dans des hauteurs d'eau toujours plus importantes (fig. 2).

Figure 2 : Troupeau de zébus mbororo pâture dans les marécages en saison sèche
Ndili, arrondissement de Blangoua, Cameroun, février 2012, © C. Rangé

Seuls ceux exploitant les plus gros troupeaux ont néanmoins intérêt à le faire et seuls ceux disposant de suffisamment de main-d'œuvre jeune et expérimentée peuvent effectivement le faire. Les autres sont au contraire amenés à adapter la conduite des animaux pour valoriser le pâturage interstitiel entre les parcelles et les résidus de culture. L'exploitation du pâturage marécageux exige en effet un important travail, une bonne connaissance des animaux, et une capacité à supporter des conditions de travail éprouvantes, trois conditions que seuls les jeunes âgés d'une quinzaine à une trentaine d'années réunissent.

L'exploitation toujours plus poussée du pâturage marécageux a fait émerger de nouvelles complémentarités entre différents systèmes d'élevage qui permettent les fortes charges pastorales à l'hectare observées sur les pâturages lacustres camerounais. L'évolution des conditions d'exploitation du pâturage (hauteur d'eau, degré d'insalubrité, densité du parcellaire) et sa régénération tout au long de l'année permettent en effet à différents éleveurs

d'exploiter successivement le même espace. Au-delà, cette pratique a fait naître une profonde synergie entre agriculture et élevage autour du contrôle de l'enherbement, assurant ainsi l'augmentation parallèle des surfaces cultivées et des troupeaux. Au moment de l'exondation de la parcelle, le couvert a en effet été éliminé sous l'effet du passage des troupeaux, permettant aux agriculteurs d'étendre considérablement les parcelles cultivées.

2.5. La dimension temporelle des territoires pastoraux

Avec la forte augmentation du nombre de troupeaux à partir du milieu des années 1990, les éleveurs ont développé des stratégies d'évitement consistant à changer de campement et de zone de pâturage en fonction des mobilités des autres éleveurs. L'efficacité de ces stratégies tient au fait que tous les éleveurs n'entrent pas en concurrence pour le même espace au même moment. Certains éleveurs exploitent les riches pâturages des marécages, à l'écart des champs mais infestés d'insectes ; d'autres attendent la décrue pour valoriser les interstices non cultivés entre les parcelles, moins insalubres. Ces stratégies d'évitement permettent la succession d'un grand nombre d'éleveurs sur un même espace au cours de l'année. Loin de l'impression de parcours anarchiques à laquelle l'observateur trop pressé serait tenté de conclure, la fonctionnalité des stratégies d'évitement dans un contexte de forte densité aussi bien agricole que pastorale signifie que les éleveurs connaissent très bien leurs pratiques d'élevage respectives et leurs impacts sur le pâturage. Ils savent quels groupes ont pour habitude de les précéder et de leur succéder sur un même campement ou dans un même pâturage, et ajustent leurs mobilités en fonction.

« En ce moment on ne pâture pas dans l'eau. Dès que les Peuls vont arriver, on devra y aller. On ira à Djibouniba, on fera un mois, puis on partira à Darak. Dès qu'on apprend l'arrivée des Peuls à Blangoua, on quitte pour Darak Klaescou. » (éleveur arabe shuwa, 2011)

La situation est différente lorsque les groupes d'éleveurs partagent les mêmes pratiques. C'est le cas notamment de la majorité des éleveurs peuls tchadiens qui ont gagné les pâturages camerounais à partir du milieu des années 1990. Des arrangements territoriaux implicites existent, qui voient ces groupes de taille importante fréquenter des campements distincts, et y revenir d'année en année. Chaque groupe dispose ainsi d'un chapelet de campements de l'extérieur vers l'intérieur des rives qu'il occupe successivement au fur et à mesure de la baisse

du niveau des eaux. Ces arrangements restent de l'ordre de l'implicite et leur légitimité est restreinte au seul ensemble d'éleveurs partageant les mêmes pratiques pastorales.

3. Souplesse et efficacité des formes d'action collective

3.1. La partage de l'usage de l'espace entre agriculture et élevage

La régulation intentionnelle sur laquelle repose le partage de l'usage de l'espace entre agriculture et élevage s'est construite progressivement dans la résolution des conflits, à mesure que la densification du parcellaire et des troupeaux générait de nouvelles formes d'interactions entre usagers. Jusque dans les années 1990, le système d'autorité – sultan, sous-préfet, chefs de terre et représentants des éleveurs – jouissait d'une légitimité et d'une capacité de sanction suffisante pour jouer un rôle de médiateur et d'arbitre dans la négociation, et aussi pour permettre la définition de nouvelles règles. Quand les agriculteurs et les éleveurs ont commencé à exploiter les mêmes espaces, les inévitables dégâts sur les parcelles ont posé de manière inédite la question du partage de l'usage de l'espace. A la suite de l'arbitrage du sultan et du sous-préfet, les éleveurs se sont vus reconnaître des droits sur l'ensemble des espaces non travaillés, en particulier sur les parcelles jusqu'à leur semis et après la récolte. La hiérarchie des droits d'usage entre agriculteurs et éleveurs sur un même espace change d'une année sur l'autre en fonction de la densité du parcellaire : les agriculteurs ne sont indemnisés par les éleveurs que dans les espaces densément cultivés ; lorsque la parcelle est isolée, ils ne le sont pas. En parallèle, des couloirs à bétail ont été progressivement délimités, permettant aux éleveurs de traverser les blocs de parcelle pour mener les animaux aux pâturages.

Les chefs de terre et les agriculteurs sont ainsi incités à distribuer et à cultiver des parcelles intégrées à des blocs de parcelles, et donc à laisser de vastes espaces non cultivés aux éleveurs. Inversement l'éleveur qui se risque à faire paître son troupeau près des parcelles (fig. 3) est incité à mettre en œuvre un gardiennage efficace. Le regroupement des parcelles permet une entraide entre les agriculteurs pour éloigner les animaux s'approchant trop près des parcelles et, le cas échéant, identifier le berger fautif. Les rares mais inévitables dégâts sur les parcelles voient le voisin de champs – et parfois un parent – jouer le rôle de médiateur entre l'agriculteur lésé et le berger pour trouver un compromis se traduisant par une sanction, limitée pour l'éleveur de bonne volonté.

Figure 3 : Troupeaux de zébus arabes pâturent entre les parcelles

Ndili, arrondissement de Blangoua, Cameroun, mars 2012, © C. Rangé

Dans ces conditions, l'ouverture de nouvelles parcelles ne peut résulter que d'une initiative collective des agriculteurs, limitant d'autant les phénomènes de course à la terre et les contraintes posées par l'agriculture à l'élevage.

« Je pourrais avoir d'autres parcelles maintenant mais aller cultiver seul, c'est pas possible. Les boeufs vont causer des problèmes. En groupe, on peut aller. Si on voit que l'inondation est mauvaise, on peut se déplacer en groupe. Si c'est un déplacement collectif, même si les boeufs viennent, ils vont contourner. » (résident Kotoko, env. 70 ans, 2012)

Cette fluidité des modes de coordination entre agriculteurs et éleveurs a été au fondement de la réorganisation spatio-temporelle des activités agricoles et pastorales sous l'effet des changements du milieu, de la densification du parcellaire et de l'augmentation du nombre de troupeaux.

3.2. Organisation paysanne et construction d'ouvrages hydro-agricoles

Avec la densification démographique, les agriculteurs ont cherché à gagner des espaces cultivables en retardant l'arrivée de la crue par l'aménagement de digues. Barrant tout un bras du lac, elles permettent de protéger plusieurs centaines à milliers d'hectares répartis sur plusieurs villages⁷.

Constituées de sacs en nylon remplis de sable, ces digues sont ouvertes chaque année une fois les récoltes assurées pour laisser entrer l'eau et les poissons. Chaque année, leur aménagement et leur entretien exigent un travail important répété tous les 2 à 3 jours, de la montée de l'eau jusqu'à la récolte (soit durant un à trois mois), ainsi qu'un certain niveau de capital (sacs, pelles, brouettes). Le choix de l'emplacement de la digue résulte d'un compromis entre la superficie qui peut être gagnée et le travail qui peut collectivement être investi. Il mobilise

⁷ Une étude réalisée en 2001 par le Programme national de vulgarisation et de recherche agricoles recensait 79 digues, protégeant chacune entre 40 et 7000 ha, sur l'ensemble du territoire lacustre camerounais.

une connaissance fine du système de propagation de la crue ainsi qu'une certaine capacité d'anticipation de son niveau et de son calendrier⁸.

Un tel ouvrage suppose des modes d'organisation supra-villageois. Pour faire face aux défauts d'engagement et assurer la coordination avec les autres usages de l'espace, un ensemble de rôles a été progressivement défini par les usagers eux-mêmes : un responsable technique surveille la montée de l'eau et décide, en accord avec un représentant des pêcheurs, de la date de début des travaux et de celle de l'ouverture de la digue ; une personne est responsable de l'information et de la mobilisation des agriculteurs concernés ; une dernière dispose du droit de délivrer des amendes en cas de non participation. L'efficacité de cette organisation tient à la rapidité de circulation de l'information dans les villages et à la surveillance mutuelle entre producteurs, chacun pouvant s'assurer de la présence effective de son voisin de champs. La réprobation qui pèse dans les villages sur les « passagers clandestins » constitue la première des sanctions, renforcée par la délivrance d'une amende dont le montant est indexé sur les moyens humains et financiers du fautif.

Tous les usagers dont le champ est protégé par la digue ont l'obligation de participer au travail et aux frais d'aménagement. Ceux qui estiment le travail trop lourd pour eux doivent chercher une parcelle en dehors de l'espace protégé par la digue. Quand un nombre trop important d'usagers fait ce choix, l'aménagement et l'entretien collectif de l'ouvrage cessent. C'est en particulier le cas les années où les pluies ont été importantes dans l'arrière-pays (soit environ une année sur trois sur les quinze dernières années) et que les migrants saisonniers sont peu nombreux.

« Cette année, les cultivateurs sont peu nombreux, sinon à pareil moment on fait la digue de Dor Imar. Avant il n'y avait pas de pluies donc les gens de l'extérieur étaient obligés de venir ici. L'an passé, il y a eu des pluies à l'extérieur et des problèmes d'inondation ici, donc les gens ne sont pas venus cette année. C'est bien pour nous quand les gens de l'extérieur viennent car cela nous permet de faire la digue. » (résident Arabe shuwa, env. 60 ans, 2011)

⁸ L'évolution du niveau du Chari dans les villages situés en aval de N'Djaména (Tchad) est ainsi suivi avec intérêt, et les marchés constituent des lieux propices aux échanges d'informations.

Dans ces conditions, l'espace cultivable n'est gagné sur les pâturages qu'à la condition que les agriculteurs soient suffisamment nombreux, la situation pouvant s'inverser d'une année sur l'autre.

Conclusion : la conflictualisation de la gouvernance des ressources naturelles : quel avenir pour le multi-usage au Lac ?

En réaction aux limites de la gestion étatique des ressources naturelles, le principe d'une gestion participative et décentralisée a été imposé sous l'influence des bailleurs de fonds en Afrique sub-saharienne. Largement influencés par le modèle ostromien, des projets ont été mis en place selon une vision très standardisée de la gouvernance des ressources qui cadre mal avec les dynamiques foncières locales (Turner, 1999 ; Lavigne Delville et Hochet, 2005 ; Moritz, 2017). Il s'agit très souvent d'élire un Comité de gestion censé représenter un ou plusieurs groupes d'ayants-droits et chargé d'élaborer et/ou de faire respecter un ensemble de règles définissant les conditions d'accès aux ressources des différents usagers dans le temps et dans l'espace. La réalité des régulations foncières est toute autre dans la partie camerounaise du lac Tchad. D'une part, à rebours de règles définissant les droits de manière fixe dans l'espace et dans le temps, les coordinations pratiques entre usagers se révèlent d'une remarquable efficacité et équité, offrant la fluidité nécessaire à l'adaptation aux changements environnementaux et à la croissance démographique. D'autre part, c'est bien l'incapacité des différents groupes à exclure les autres qui a permis de pousser aussi loin le partage de l'usage de la ressource et de l'espace.

Toutefois, entre le milieu des années 2000 et jusqu'à l'insurrection de Boko Haram en 2014, les conflits à propos des ressources se sont multipliés dans cette partie du Lac. Les changements techniques (usage des herbicides, développement massif de techniques de pêche capitalistiques) d'une part, la pression pastorale et la densification du parcellaire d'autre part, avaient créé de la compétition entre pêcheurs, éleveurs et, par endroits, entre agriculteurs et éleveurs. Cependant, les tensions foncières ne découlaient pas des seuls changements dans les conditions d'exploitation du milieu. Elles résultaient aussi des jeux de pouvoir qui caractérisaient la phase de recomposition socio-politique impulsée par les politiques de démocratisation et de décentralisation (Rangé, 2016b). Ces changements se traduisaient par une instrumentalisation politique du foncier par les notables locaux et régionaux et par une clientélisation croissante de l'accès aux ressources. Les éleveurs de l'arrière-pays se

mobilisaient à travers les réseaux clientélistes pour que les autorités préfectorales et communales prennent des arrêtés retardant l'entrée des éleveurs non nationaux au Cameroun ou sur le territoire des communes. Inversement, les éleveurs non nationaux faisaient pression sur les communes et sur l'administration pour que soient délimitées des aires de campement à usage pastoral exclusif, au motif qu'ils payaient une taxe à ces autorités pour accéder aux pâturages. Des conflits émergeaient aussi autour du contrôle et de l'accès aux ressources agricoles et aux sites de pêche qui voyaient des réseaux de clientèle en compétition pour le contrôle des territoires lacustres remettre en cause la légitimité des autorités à autoriser l'accès aux ressources.

Avec l'insurrection de Boko Haram, les populations ont été nombreuses à quitter le Lac et la gouvernance locale s'est militarisée et « milicarisée », ouvrant la voie à d'importantes recompositions dans les arènes de pouvoir (Magrin et Pérouse de Montclos, 2018). Suite à l'installation des forces de Boko Haram dans la partie camerounaise du Lac, les migrants saisonniers – agriculteurs, pêcheurs et éleveurs – ont dans leur grande majorité cessé de venir et de nombreux résidents ont fui. Pour ceux qui sont restés ou ont continué à fréquenter cette partie du Lac, les arrangements avec Boko Haram ont très vraisemblablement consolidé le pouvoir des *big men*⁹. La crise Boko Haram risque ainsi d'autant plus de renforcer la tendance à la clientélisation de l'accès aux ressources que le foncier devient un enjeu politique majeur en période post-conflit (CTFD, 2015). C'est donc en pleine conscience de ces enjeux de pouvoir qu'il faudra penser le « retour du développement » dans la région.

Bibliographie

Barrière O., Barrière C., 2002 – *Un droit à inventer. Foncier et environnement dans le delta intérieur du Niger*. Paris, IRD, 476 p.

Chauveau J.-P. Jacob J.-P., Le Meur J.-Y., 2004 – L'organisation de la mobilité dans les sociétés rurales du sud. *Autrepart*, 30 : 3-23.

CFDT, 2015 – *Enjeux fonciers en milieu rural, conflits civils et développement*, note de synthèse n°20, 11 p.

⁹ Communication personnelle de responsables actuellement en poste dans l'administration ou dans les ONG au lac Tchad ou dans son arrière-pays au Cameroun.

Fay C., 1999 – . « Pastoralisme, démocratie et décentralisation au Maasina (Mali) ». In Bourgeot A. (éd.) : *Horizons nomades en Afrique sahélienne : sociétés, développement et démocratie*, Paris, Karthala : 115-136.

Lavigne Delville Ph., Hochet P., 2005 – . *Construire une gestion négociée et durable des ressources naturelles renouvelables en Afrique de l'ouest, rapport final de la recherche*. Paris, GRET/CLAIMS/AFD, 183 p.

Lemoalle J., Magrin G. (éd.), 2014 – *Le développement du lac Tchad : situation actuelle et futurs possibles. Expertise Collégiale*. Marseille, IRD, 638 p.

Magrin G., Lemoalle J., Pourtier R. (éd.), 2015 – *Atlas du lac Tchad*. Paris, Passages, 225 p.

Magrin G., Pérouse de Montclos M.A. (éd.), 2018 – *Crise et développement. La région du lac Tchad à l'épreuve de Boko Haram* ». Paris, AFD, 294 p.

Moritz M., 2017 – Misreading a pastoral property regime in the Logone floodplain, Cameroon. *Ecology and Society*, 22 (1) : 1-13.

Ostrom E., 1990 – *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*. Cambridge, Cambridge University Press, 280 p.

Raimond C. et Rangé C., 2015, – « Les systèmes d'activité des populations riveraines ». In : Magrin G., Pourtier R., Lemoalle J. (éd) : *Atlas du lac Tchad*, Paris, Passages : 120-123.

Rangé C., 2015 – « Variations lacustres et mobilités humaines De la résilience à la performance ». In Magrin G., Pourtier R., Lemoalle J. (éd.) : *Atlas du lac Tchad*, Paris, Passages : 78-80.

Rangé C., 2016a – *Multi-usage des ressources et mobilités : l'intensification dans une zone humide sahélienne. Le lac Tchad vu par sa fenêtre camerounaise*. Thèse doct., Agroparistech, 675 p.

Rangé C., 2016b – Gouvernance foncière et intensification du multi-usage de l'espace. Le cas de la fenêtre camerounaise du lac Tchad. *Economie rurale*, 353-354 : 45-63.

Rangé C., Abdourahamani M., 2014 – Le lac Tchad, un agrosystème cosmopolite centré sur l'innovation. *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 265 : 43-66.

Rangé C., Cochet H., à paraître – Multi-usage familial et agriculture de firme sur les rives du lac Tchad : une comparaison des performances économiques. *Natures Sciences Sociétés*.

Turner M. D., 1999 – Conflict, environmental change, and social institutions in dryland Africa: Limitations of the community resource management approach. *Society & Natural Resources*, 12 (7) : 643-657.